

# COPYHEART, UN AMOUR DE LICENCE LIBRE

LE 30 MAI 2011 LIONEL MAUREL (CALIMAQ)

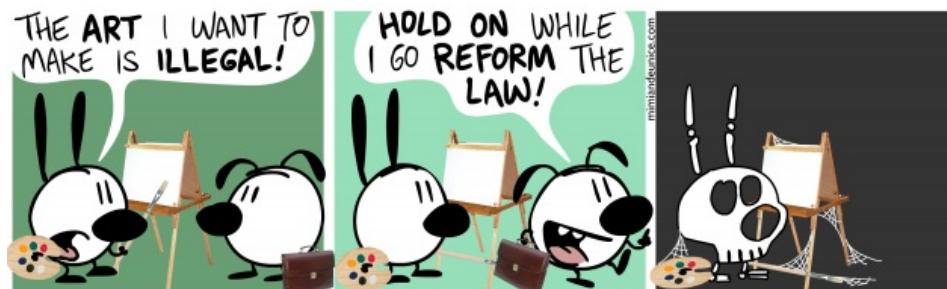
Le Copyheart créé par Nina Paley véhicule un message : copier est un acte d'amour. Derrière le côté peace & love, ce pourrait être un premier pas vers la sortie du cadre juridique de l'économie de la création.

Magie de la sérendipité, je suis tombé plus ou moins par hasard sur la licence, ou plutôt sur la non-licence, libre la plus charmante qu'il m'ait été donné de rencontrer à ce jour : le ♥Copyheart.

Son inventeur s'appelle Nina Paley, une activiste éminente de la Culture libre, qui s'est distinguée comme artiste en créant le magnifique film d'animation *Sita sings the blues*, sous licence CC-BY-SA, et qui s'attache à penser la propriété intellectuelle autrement sur son site **QuestionCopyright**.

Nina s'est lancée depuis quelques mois dans un nouveau projet, en créant un blog BD mettant en scène sous forme de strips en 3 cases deux petits personnages, **Mimi and Eunice**, que vous avez déjà peut-être vus dans cette vidéo en faveur du partage "Copying is not theft".

Les aventures de Mimi and Eunice portent sur des sujets variés, en fonction de l'humeur de Nina, mais **certains strips** aiguillonnent joliment la propriété intellectuelle et ses dérives, comme celui-ci par exemple :



Or, voulant reprendre hier un de ces strips pour un billet sur S.I.Lex, j'ai cherché à savoir sous quelle licence ils étaient placés. Et là au lieu de tomber sur une classique licence Creative Commons, j'ai découvert le ♥Copyheart, qui se résumer ainsi :

♥ Copying is an act of love. Please copy.

Et c'est tout !

## Le copyheart est une "non licence"

Nina Paley a écrit une FAQ pour expliquer sa démarche, que j'ai traduite en français et que je joins à la suite de ce billet (voir plus bas). Son discours est assez intéressant et plus profond que le côté « Peace and Love » que le Copyheart peut véhiculer au premier abord.

J'y vois un petit quelque chose de magritien, dans la mesure où le Copyheart est une « non-licence » (ou plutôt une « Ceci-n'est-pas-une licence »), qui marque une volonté, non pas d'aménager ou de renverser le copyright (démarche des licences libres ou du **copyleft**), mais de sortir du droit tout court. Bien que Nina Paley soit une adepte des licences libres, elle a également un recul critique fort intéressant sur le sujet, qu'elle exprime parfois sur le site Techdirt (**ici**, **là** ou **là**) :



*Nous ne pensons vraiment pas que les lois et la « propriété imaginaire » jouent un quelconque rôle dans les sentiments des gens et dans leurs rapports culturels. Créer encore davantage de licences et de contrats ne fait que perpétuer les problèmes engendrés par le droit quand il s'immisce là où il ne devrait pas. Le fait que le ♥ Copyheart*

**n'ait pas de valeur juridique n'est pas un bug ! C'est absolument intentionnel !**



J'avais déjà formulé **au détour d'un billet** une idée de ce genre, en parlant d'un possible Copy-Out (mais le concept s'était profondément enfoui dans mon cortex reptilien d'indécrottable juriste...) :



**Il est peut-être temps de dépasser la logique du Copyleft elle-même pour entrer dans celle du Copy-Out : la sortie en dehors du cadre du copyright et non plus son aménagement.**



## Repenser l'économie culturelle en dehors du droit

Il existe certes déjà **une licence Creative Commons Zero (CC0)** qui permet d'abandonner absolument tous ses droits sur une création, mais il y a quelque chose qui relève de l'oxymore dans cet outil, car peut-on vraiment sortir juridiquement du droit ? Tout mignon qu'il est, le Copyheart me paraît en fait beaucoup plus subversif... Tout en étant plus sérieux quand même que la DWTYWT/PL : **Do What The Fuck You Want To Public Licence**[sic].

Car peut-être après tout est-ce une impasse que de chercher à vouloir trouver une réponse juridique à un problème juridique, et que le meilleur moyen serait de sortir complètement du droit pour donner à la création des règles d'une autre nature ? C'est justement le propos d'un ouvrage récent, traduit par l'équipe de Framabook "**Un monde sans copyright... et sans monopole**", qui défend l'idée que l'humanité serait plus créative si la propriété intellectuelle n'existait pas. Et le modèle alternatif qu'il décrivent n'est pas une utopie romantique, mais une autre façon de penser l'économie culturelle, entièrement reconstruite autour de la notion de biens communs.

Ce point rejoint la démarche de Nina Paley, car le geste de don total qu'exprime le ♥Copyheart n'est absolument pas déconnecté d'une démarche créative, ni de la recherche d'un véritable modèle économique. La gratuité et le don sont des modèles économiques à part entière (j'en ai parlé **ici**), et n'en déplaise à **nos amies les sociétés de gestion collective** !

En effet, Nina a décidé de publier **sous forme de petits livres papier (minibooks)** les strips de Mimi et Eunice parlant de propriété intellectuelle. Cela s'appellera *Mimi and Eunice Intellectual Pooperty* et les livres eux-mêmes seront placés sous ♥Copyheart, permettant à tout un chacun d'en faire... exactement ce qu'il en veut, comme il veut !

## Le don comme modèle économique

Pour financer cette opération, Nina a utilisé **la plateforme de crowdfunding (financement participatif) Kickstarter**, qui vous propose de verser une participation d'un montant de votre choix, en vue de rassembler une somme permettant l'édition des minibooks. En fonction du montant que vous choisissez, vous pouvez recevoir une récompense, graduée selon votre générosité. Je viens par exemple de faire un don de 25 dollars, ce qui va me permettre de recevoir chez moi 5 BD (et ça m'enchanté !). Pour 150 dollars, Nina rajoutera un strip personnalisé dans un exemplaire à votre nom ; pour 200 dollars, vous gagnez un déjeuner avec l'auteur (!) ; pour 400 dollars, vous gagnez un méga pack de 1000 BD, de manière à pouvoir littéralement inonder un lieu de votre choix (Nina recommande de choisir une fac' de droit ;-).

Les BD seront vendues de manière à couvrir les frais, mais le prix sera fixé de manière dégressive en fonction de la somme rassemblée, avec pour objectif qu'il soit le plus bas possible et d'en publier un maximum (on est pas dans le **PULN, là !**).

Et vous savez quoi : ça marche ! Nina avait besoin de 3000 dollars pour lancer son opération et elle en a déjà récolté plus du double. Il vous reste d'ailleurs 12 jours pour faire un don (c'est très simple !), si vous souhaitez contribuer à ce projet et permettre la production d'encore plus de BD.

Franchement, après cet atroce eG8, où il n'a été question que **de corseter juridiquement Internet au nom de la protection d'une propriété intellectuelle** conçue comme le seul moyen d'inciter les créateurs à produire des oeuvres, cela fait un bien fou de voir que d'autres démarches sont possibles... y compris en dehors du droit et en toute liberté !

Ci-dessous **la FAQ de Nina Paley sur le CopyHeart**, traduite en français par mes soins, pour apporter une pierre, et agrémentée des strips de Mimi and Eunice.

\*\*\*

♡ **Copier est un acte d'amour. Merci de copier et de partager.**

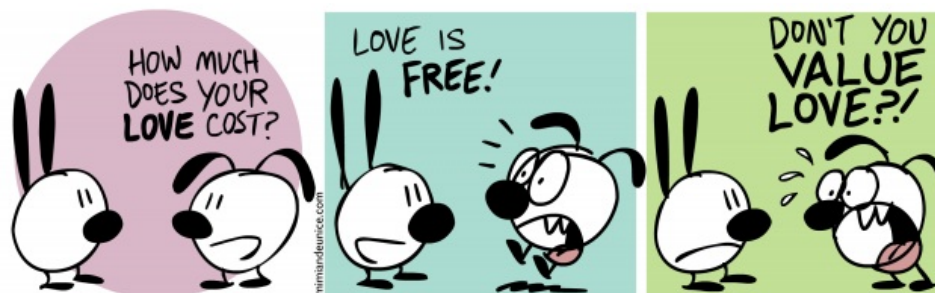
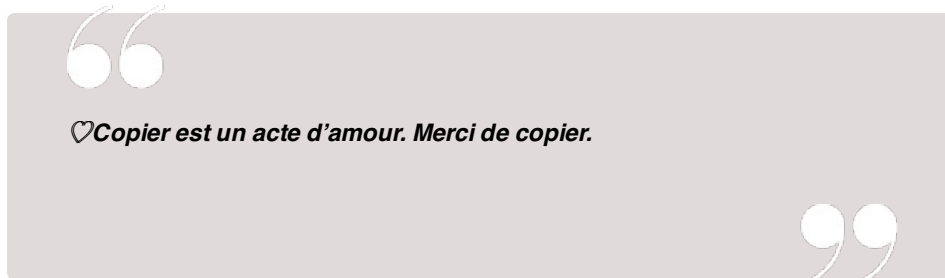
♡ **COPIER DES OEUVRES EST UN ACTE D'AMOUR.**

Les gens copient les oeuvres qu'ils apprécient. Ils ne copient pas les choses qu'ils n'aiment pas. Plus une oeuvre est copiée, plus sa valeur augmente. Les copies que font les fans n'enlèvent pas de la valeur aux oeuvres ; elles leur en ajoutent, copie après copie.



### L'amour n'est pas soumis à la loi

Bien que nous apprécions et utilisons les licences libres quand elles s'avèrent utiles, elles n'apportent pas de solution définitive aux problèmes engendrés par les restrictions du copyright. Plutôt que d'essayer d'éduquer le public aux complexités de la législation sur le droit d'auteur, nous avons choisi de faire connaître notre intention par cette simple déclaration :



### ♡ MERCI DE COPIER ET DE PARTAGER

Le ♡ Copyheart signifie que nous VOULONS que vous copiez et partagiez nos créations. Sans restrictions. Prenez nous aux mots : merci de copier et de partager.



### Q. LE ♡ COPYHEART EST-IL PROTÉGÉ PAR LE DROIT DES MARQUES ?

R. Non. Il s'agit seulement d'une déclaration d'intention. Son effectivité dépend uniquement de la manière dont les gens l'utilisent et non de la contrainte exercée par l'Etat. Voici ci-dessous quelques symboles qui de même ne sont pas protégés par le droit des marques, mais dont la signification est largement (bien que parfois imparfaitement) comprise :



### Q. LE ♡ COPYHEART A-T-IL UNE VALEUR JURIDIQUE ?

R. Probablement pas, bien que vous puissiez vous livrer à cette expérience :

Placez votre création sous le symbole ♥ Copyheart.

Attaquez quelqu'un en justice pour l'avoir copiée.

Observez la réaction du juge.



Nous ne pensons vraiment pas que les lois et la « propriété imaginaire » jouent un quelconque rôle dans les sentiments des gens et dans leurs rapports culturels. Créer encore davantage de licences et de contrats ne fait que perpétuer les problèmes engendrés par le droit quand il s'immisce là où il ne devrait pas. Le fait que le ♥ Copyheart n'ait pas de valeur juridique n'est pas un bug ! C'est absolument intentionnel !

## Q. COMMENT UTILISER LE ♥ ?

R. Utilisez-le à la place du symbole ©, et au lieu de:

© Copyright 2010 par Auteur/Artiste. Tous droits réservés.

Vous pouvez écrire :

♥2010 par Auteur/Artiste. Copier est un acte d'amour. Merci de copier.

Vous avez compris ? Mais bien sûr, vous pouvez utiliser le symbole ♥ Copyheart exactement comme vous l'entendez. Nous n'en sommes pas propriétaire et personne ne l'est.

---

Publié initialement sur **::S.I.Lex::**

Photos et illustrations :

Mimi and Eunice : ♥2011 Nina Paley. Copier est un acte d'amour. Merci de copier.

Photo de Nina Paley via Flickr par **Sage Ross [cc-by-sa]**

### MARKO

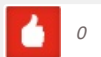
le 30 mai 2011 - 9:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Salut à tous !

Super article et excellente initiative que ce copyheart. Je travaille moi-même à la mise en place d'un système de création et de diffusion libre de contenus pour un site web scolaire, axé à 95% sur du Creative Commons. C'est une gageure de favoriser à la fois la copie comme modèle de transmission (mais c'est le but !), et de rassurer la population des enseignants qui craignent d'y perdre leur travail et leur autorité... Après un horrible eG8 qui a témoigné de l'indigence et des très basses intentions des gouvernants, ce genre d'initiative fait chaud et coeur et montre la voie !  
Vive le copyheart et l'internet libre !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### MEMO

le 30 mai 2011 - 12:13 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Et quand le copieur se sert de la création du copié pour gagner des sous, on dit quoi au juge ?

C'est juste que je n'ai pas toute les clefs du raisonnement..

A part ça, je trouve que l'idée est super :-)  
memo.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**Z**

le 30 mai 2011 - 13:57 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@Memo : si le copieur se fait de l'argent avec la création du copié, ça ne pose pas de problème ! Tant mieux, cela aura créé de la richesse :-)*

*C'est déjà autorisé pour les licences Creative Commons qui permettent une réutilisation commerciale (la CC-BY-SA par exemple, qui est présente par ex. sur tous les contenus de Wikipédia). Les seules conditions sont de citer l'auteur et de ne pas re-proprétiariser la réutilisation.*

*Pour cette copyheart, ça n'est même pas nécessaire apparemment.*

*Considérer qu'un autre produit de la richesse grâce à votre création, ça n'est pas forcément mal, pourquoi serait-ce mal ? Il réutilise votre oeuvre mais ne vous en a pas dépossédé, non ? Il va le faire d'une façon, un autre d'une autre façon, et votre oeuvre va vivre de multiples vies en s'additionnant à d'autres talents de créateurs ou de commerçants.*

*Personnellement je trouve ça plutôt chouette :-)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**NOB**

le 30 mai 2011 - 20:30 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@Z «Il va le faire d'une façon, un autre d'une autre façon, et votre oeuvre va vivre de multiples vies en s'additionnant à d'autres talents de créateurs ou de commerçants.»*

*Où de politiques... J'ai toujours trouvé qu'il manquait dans les créatives commons, l'interdiction de réutilisés a des fin de propagandes politique ou religieuse. Je ne suis pas sur que j'apprécierais de voir une de mes illustrations réutilisé pour une affiche du front national qui dit qu'il faut virer tout les immigrés par exemple, ou par des intégristes religieux contre l'avortement. Surtout si leurs affichent font un carton alors que tes dessins était a la base ignoré.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**Z**

le 30 mai 2011 - 21:01 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@Nob : il reste le droit moral, qui ne s'occupe pas de copyright ou de licences, de droit d'auteur ou de domaine public. Ce droit moral permet à l'auteur ou ses ayants-droit de s'opposer à une réutilisation ou des produits dérivés qui seraient moralement condamnables.*

*C'est ce qui a permis par exemple à des descendants de Victor Hugo d'engager des poursuites contre François Cérésa pour ses adaptations-suites controversées des Misérables alors même que l'oeuvre était dans le domaine public depuis longtemps.*

*voir : <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/culture/20070130.OBS9636/les-miserables-la-suite-va-etre-rejugee-en-appel.html>*

*(là en l'occurrence ils ont perdu en cassation mais avaient gagné auparavant).*

*C'est le même principe pour une réutilisation politique ou religieuse qui serait faite en contradiction avec les valeurs de l'auteur.*

*Je ne dis pas que tout est beau tout est rose dans le monde des licences libres et que ça règle tous les problèmes, mais pour le droit moral ça n'en pose pas plus qu'une oeuvre qui ne serait pas libre.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

5 pings

Copyright – copyleft – copyout | Ludilogie le 30 mai 2011 - 14:51

[...] <http://owni.fr/2011/05/30/copyheart-un-amour-de-licence-libre/> [...]

---

Patrick Dumarché / Blog Archive / Copyheart, un amour de licence libre » OWNI, News, Augmented le 31 mai 2011 - 13:26

*[...] via Copyheart, un amour de licence libre » OWNI, News, Augmented. [...]*

Copyheart, un amour de licence libre « Une semaine en Desirade le 2 juin 2011 - 21:00

*[...][...]*

Copyheart: "Love is not subject to law" » OWNI.eu, News, Augmented le 7 juin 2011 - 18:12

*[...] Nina Paley. Copying is an act of love. Please copy. Photo of Nina Paley: Flickr  
CC Sage Ross Translation: Stefanie [...]*

Copyheart, un amour de licence libre | Club Linux Atomic le 11 juin 2011 - 19:42

*[...] de Mimi and Eunice portent sur des sujets variés, en fonction de l'humeur de Nina, mais certains strips aiguillonnent joliment la propriété intellectuelle et ses dérivés, comme celui-ci par exemple [...]*